

# Stimuler le marché de l'électricité en RDC pour l'essor des zones rurales et périurbaines

- *Ambitions du Gouvernement pour 2023, 2024 et 2025*
- *Engagement avec les Partenaires Techniques & Financiers et le Secteur Privé*

27 – 29 juin 2023 – Le Capitol, Kin Plaza Aarjan by Rotana

## 1. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (RDC) s'est engagée en 2019, par la voix de son Président, Son Excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, d'accélérer l'accès à l'électricité aux Congolais tant en milieux ruraux et périurbains que dans les villes. En effet, l'objectif visé pour la période 2021-2025 est de faire passer d'un taux d'électrification de 15% à 30%, en réduisant autant que possible la forte distorsion longtemps observée entre les villes (35%) et les zones rurales (1%) & péri-urbaines (moins de 5%). Atteindre un taux national moyen de 30% en 2025 nécessitera forcément de décupler les efforts en direction des zones rurales et péri-urbaines qui regorgent d'importantes couches de populations sans accès à l'électricité. C'est fort de cet engagement que le gouvernement ne cesse d'accorder une attention soutenue à l'action de l'ANSENER.

À ce jour, plusieurs mesures et actions ont été prises dont :

- (1) la mise en place du Fonds Mwindi, ce fonds de subsides visant à accélérer l'électrification du pays et dont la toute première capitalisation, à hauteur de l'équivalent de 5 millions USD, a été fournie par le truchement de son Excellence, Monsieur le Président de la République-Chef de l'État, en janvier 2021 (ce fonds a reçu par la suite d'autres contributions dont celle de la Banque mondiale de 63 millions pour lesquels les premiers décaissements devraient intervenir au cours de cette année 2023);
- (2) la formulation des Plans Locaux de l'électrification (PLE) basée sur une approche décentralisée (et donc consultative) et qui s'adosse sur les 145 territoires qui forment la RDC ;
- (3) l'installation de l'ANSENER en provinces à travers six pools à partir desquels elle déploie son assistance technique aux 26 provinces et 145 territoires du pays ;
- (4) la mise à disposition de l'ANSENER, en 2022, de son tout premier budget d'investissement à hauteur de 14 millions USD (qui finance plus de dix projets visant le déploiement d'une vingtaine de mini-réseaux de source solaire-photovoltaïque et hydroélectrique dont la livraison est prévue à partir de juillet/août 2023);
- (5) l'allocation, par le Gouvernement, d'un budget d'environ 150 millions USD au financement, pour l'année 2023, du volet « électrification » à travers les mini-réseaux du programme de développement local 145 Territoires (PDL-145T) dont l'ANSENER devra encadrer l'exécution et surtout gérer la partie « exploitation, maintenance et extension » en partenariat avec le secteur privé.

Ces avancées et chiffres témoignent de la forte volonté politique des autorités du pays, au plus haut niveau, à vouloir impulser une nouvelle dynamique du développement de la RDC, partant de la base. C'est le fondement même du concept « PDL-145 T ».

Du côté des partenaires techniques et financiers (PTF), plusieurs initiatives émergent également et visent à apporter un soutien adéquat aux ambitions du gouvernement. On mentionnera notamment : (1) le programme AGREE de la Banque mondiale (dont l'allocation au Fonds Mwindi) ; (2) le Programme de développement du marché de mini-réseau en RDC porté par la SFI (Scaling Mini-grid) ; (3) le Programme PAGASE de la Banque africaine de développement ; (4) le programme SE4All qui vient avec une facilité pour soutenir l'accès universel à l'électricité (UEF) ; (5) le programme FONAREDD/énergie qui vise à réduire l'empreinte carbone des technologies et pratiques énergétiques actuelles en RDC ; (6) le programme de l'USAID visant l'électrification de l'Afrique (Power Africa Off-Grid Programme-PAOP) ; (7) le programme BGFA (Suède) qui apporte des subsides en parallèle au Fonds Mwindi ; (8) le programme ELECTRIFI de l'Union Européenne qui vise la mise en place des facilités d'accès au crédit pour les entreprises ; (9) le programme de renforcement des capacités et d'appui au développement du marché de l'électricité porté par GEAPP ; (10) le programme de promotion de mini et microcentrales hydroélectriques porté par le PNUD et le GEF ; (11) l'appui technique et stratégique fourni par l'Institut Tony Blair ; (12) etc.

Une des particularités du secteur de l'électricité, dans un contexte de libéralisation, c'est cette possibilité réelle qui existe de bâtir des partenariats entre l'État et le secteur privé (PPP). En deux ans d'activités de l'ANSER, il est impressionnant de constater l'engouement des opérateurs investis dans la fourniture des énergies renouvelables et décentralisées sur le marché congolais. Le recensement récent de l'ACERD (Association Congolaise des Énergies Renouvelables et Décentralisées) indique le passage de 21 à 43 entreprises enregistrées comme membres, en une seule année (2022). Le Fonds Mwindi tout comme les opportunités qu'offrent les investissements publics sont, en première ligne, soulignés comme facteurs d'incitation.

Plus globalement, le secteur de l'électricité en RDC enregistre une vraie dynamique du développement : (i) plusieurs travaux visant la réhabilitation des grandes centrales hydrauliques, voire la construction de nouvelles ainsi que l'extension du réseau sont en cours ; (ii) l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE) se met également en ordre de bataille avec son déploiement en provinces pour se rapprocher des opérateurs mais aussi a émis ses premiers avis techniques ayant permis, aux autorités compétentes, d'accorder les toutes premières concessions aux investisseurs privés ; (iii) la Société Nationale de l'Électricité (SNEL sa) a affermi son positionnement en développant une vision stratégique de sa réforme pour s'adapter au nouvel environnement du marché, plutôt concurrentiel.

## 2. PROBLEMATIQUE

Face à ce tableau reluisant émerge une préoccupation fondamentale et légitime pour l'ANSER: ***Comment mieux saisir cette dynamique et en faire une réelle opportunité pour construire, mieux consolider, le marché de l'électricité en RDC, particulièrement jeune et fort risqué pour les zones rurales et périurbaines ?***

Autrement dit, il s'agit de s'assurer que, à partir de tous les programmes en cours et en gestation, on est en mesure d'attester que (si non d'affiner les stratégies idoines pour que) :

- (1) les investissements qui sont effectués (ou en programmation) correspondent aux priorités du développement local des zones auxquelles ils profitent (planification, appropriation, approches de la mise en œuvre et résultats de développement escomptés) en sériant clairement les résultats escomptés pour 2023, 2024 et 2025 ;
- (2) les investissements publics (en cours de réalisation et de programmation), y compris le fonds Mwinda, exercent un effet levier réel pour mobiliser les investissements privés conséquents ;
- (3) les mécanismes envisagés pour l'exploitation, la maintenance et l'expansion sont pertinents pour engranger le passage à l'échelle porté par le secteur privé ;
- (4) il y a une bonne synergie entre les différents acteurs pour le compte des pouvoirs publics (le Ministère dont relèvent le Secrétariat Général et l'UCM, les Provinces ; l'ARE et l'ANSER, ainsi que les différents autres interlocuteurs ponctuels : Ministère du développement rural, du Plan, des affaires foncières, de l'environnement & développement durable, des petites et moyennes entreprises ; de l'industrie ; l'ANAPI, etc.) ;
- (5) les mécanismes de coordination et de redevabilité entre parties sont efficaces.

### 3. OBJECTIF

La rencontre vise à consulter les parties prenantes sur la stratégie-pays et ses instruments opérationnels pour le développement du marché de l'électricité en faveur des zones rurales et périurbaines de la RDC et mobiliser les PTF ainsi que le secteur privé pour porter cette cause nationale.

Les objectifs spécifiques consistent à :

- (1) Présenter le programme 2021-2030 , avec un accent sur la période 2023-2025, du Gouvernement visant à assurer le développement harmonieux du marché de l'électricité en RDC, et plus particulièrement pour booster le développement des zones rurales et périurbaines ;
- (2) Présenter le cadre de collaboration « PPP » pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'expansion des investissements financés par les fonds publics dans les zones rurales et périurbaines ;
- (3) Présenter la stratégie de mobilisation des partenariats publics-privés pour développer et co-financer les projets de mini-réseaux dans les zones rurales et périurbaines non couvertes par les investissements publics directs ;
- (4) Discuter des mécanismes de soutien tels que les subventions basées sur les résultats disponibles pour accélérer la participation du secteur privé dans le secteur de l'électrification de la RDC ;
- (5) Échanger sur les enjeux légaux et réglementaires en lien avec l'accélération de l'électrification (avancées, défis et mesures correctives envisagées) ;
- (6) Discuter sur les divergences et les opportunités de collaboration et de coordination entre le gouvernement, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

La rencontre réunira les représentants du gouvernement, des PTF, du secteur privé mais aussi de la société civile. Il favorisera le dialogue ainsi que la réflexion stratégique et devra déboucher sur des plans d'action concrets devant permettre d'assurer la mise en œuvre du programme 2021-2030 du Gouvernement, en particulier pour la période 2023-2025 et en faveur des zones rurales et péri-urbaines de la RDC.

## 4. CONTENU

La rencontre se tiendra en présentiel à Kinshasa et s'étendra sur deux jours et demi. Le premier jour, le gouvernement partagera les travaux réalisés ainsi que ses priorités pour 2023, 2024 & 2025 et répondra aux questions des autres parties prenantes, tandis que deuxième jour, il y aura des sessions interactives entre le gouvernement, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers discutant des modèles de collaboration pour soutenir les priorités d'électrification du Gouvernement. La demi-journée suivante sera focalisé sur des réflexions concernant l'exploration des opportunités des marchés du carbone et autres sources de revenus pour l'électrification, et sera conclu par un appel à l'action pour définir les prochaines étapes.

Afin de maximiser cette opportunité de rencontre et en tirer les dividendes escomptés, les présentations en plénière seront largement synthétisées mais les documents de travail plus élaborés seront mis à disposition des invités, deux semaines avant la tenue du dialogue. Le maximum de temps sera dédié à la collecte des feedbacks et contributions des parties prenantes.

Pour y parvenir, le contenu du dialogue sera structuré de la manière suivante :

### **Jour 1 (Mardi, 27 juin 2023)**

#### **Orientations stratégiques du Gouvernement, priorités 2023-2025 et engagement avec le secteur privé**

##### **9h00 : Session 1 – Cérémonie d'ouverture et remarques introductives du Gouvernement de la RDC**

- Accueil et expression des attentes (ANSER) ;
- Message du Représentant des Gouverneurs des Provinces (Représentants des bénéficiaires) ;
- Orientations stratégiques de la politique du secteur de l'électricité en RDC et les ambitions du Gouvernement (S.E. Ministre des Ressources Hydrauliques et électricité) ;
- Le PDL-145 T, cadre structurant de programmation pour réduire les inégalités (S.E. Ministre d'État, Ministre du Plan) ;
- L'accès à l'électricité pour booster le développement rural intégré et ouverture solennelle du dialogue (S.E. Ministre d'État, Ministre du Développement Rural) ;
- Remarques du Secrétariat des PTF (GEAPP).

##### **10h00 : Session 2 – Programme 2021-2030 du Gouvernement et focus sur le volet 2023-2025 de ce programme, en particulier en faveur des zones rurales et périurbaines**

- Planification : Approche Top-Down et Bottom-up en lien avec les 145 Territoires de la RDC (ARE-ANSER-UCM) ;
- Présentation du Programme Investissements Prioritaires (PIP) (stratégie de priorisation et pertinence, niveau de financement mobilisé Public-Privé ; gap de financement...) ;

- Les avancées et résultats attendus pour 2023 : présentation des programmes en cours d'exécution dont les financements sont sécurisés (niveau d'exécution, si non niveau de programmation en lien avec le PDL-145T, défis y associés, impact attendu, etc.) ;
- Les perspectives : échange sur les prochaines actions envisagées pour la période 2023-2025 et identification des écarts (de financements, d'assistance technique, etc.) restant à combler.

#### **11h00 : Pause**

**11h30 : Session 3 – Le cadre juridique et réglementaire pour guider l'engagement avec le secteur privé (ANSER – UC-PPP/Min du Plan/ARE/UCM) :** comment exploiter et assurer la pérennisation et le développement de plus de 100 mini réseaux à déployer cette année 2023 ? Comment, à plus long terme, encourager les PPP pour le développement et le financement des projets mini-réseaux?

- Aperçu de l'analyse des risques et des modèles économiques proposés, ainsi que de la stratégie visant à promouvoir les investissements dirigés par le secteur privé grâce aux PPP (ANSER/UC-PPP) ;
- Progrès dans le cadre juridique et réglementaire pour débloquer les investissements dans les projets d'électrification rurale et périurbaine, retour d'expériences sur les situations récurrentes enregistrées sur terrain, mesures correctives envisagées et plan d'action associé (pour accélérer la délivrance des autorisations nécessaires) (ARE) ;
- Questions & Réponses

#### **13h30 : Déjeuner**

**14h30 : Session 4 – Passage à l'échelle du Fonds Mwindi** - comment le fonds Mwindi entend soutenir le développement des PPP ?

- Leçons apprises du pilote et programme intermédiaire ;
- Présentation de la Stratégie et plan d'action pour le passage à l'échelle (gestionnaire du Fonds Mwindi) ;
- Cohérence avec les autres programmes du secteur et approche pour assurer un effet levier sur les investissements privés.

**15h30 : Session 5 : Promouvoir des investissements dans le secteur de l'électrification rurale (ANAPI) ;**

- La RDC et son potentiel d'attraction des investissements tant publics que privés ;
- Les facilités du code des investissements liées au secteur de l'électricité.

**16h30 : Session de clôture.**

## Jour 2 (Mercredi, 28 juin 2023):

**Aller plus vite ensemble - Comment le gouvernement, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé peuvent collaborer pour soutenir les ambitions du gouvernement de la RDC**

**8h30 : Session 1 – Séance plénière d'accueil et remarques d'ouverture** des représentants de l'ANSER et des PTF (**ANSER, PTF**)

**9h00 : Session 2 – La voix des développeurs de projets** - Quelles sont les opportunités que les développeurs voient sur le marché de la RDC ? Quels sont les principaux défis auxquels les développeurs locaux existants sont confrontés dans le développement de projets de mini-réseaux en RDC ? Quels sont les principaux obstacles à l'entrée de nouveaux développeurs sur le marché des mini-réseaux en RDC ? Quels sont les enseignements tirés des modèles PPP précédents en RDC et ailleurs ? Quels sont les principaux obstacles à une progression accélérée ? (**ACERD, développeurs privés**)

**10h30 : Pause**

**11h15 : Session 3 – Optimisation des subventions pour une croissance accélérée du secteur des mini-réseaux** - Quels programmes de subventions sont disponibles pour le secteur des mini-réseaux en RDC ? Quels sont les enseignements tirés des phases pilote et intermédiaire du Fonds Mwindi ? Quels sont les enseignements tirés des programmes de subventions pour mini-réseaux dans d'autres pays ? Comment les subventions disponibles en RDC peuvent-elles être optimisées pour assurer la croissance du secteur et saisir les opportunités ? (**ANSER, BGFA, SEforALL, CEI, autres gestionnaires de programmes de subventions**)

**12h45 : Déjeuner**

**13h30 : Session 4 – Libération du capital privé** - Quels sont les risques perçus par les investisseurs privés sur le marché des mini-réseaux en RDC ? Quels sont les mécanismes d'atténuation des risques en cours de développement ou disponibles auxquels les développeurs et les investisseurs de mini-réseaux peuvent accéder pour libérer le capital ? Que faut-il faire d'autre pour améliorer la bancabilisé des projets dans le secteur des mini-réseaux en RDC ? (**FII et investisseurs d'impact**)

**15h00 : Session 5 – Favoriser le développement grâce à l'énergie renouvelable décentralisée** - Études de cas de la RDC et d'ailleurs sur l'utilisation des énergies renouvelables distribuées pour stimuler la croissance économique dans les zones rurales et périurbaines. Quels devraient être les domaines d'intervention prioritaires pour garantir des résultats économiques tout en améliorant la viabilité des projets ? (**GEAPP, ANSER, partenaires, secteur privé**)

**16h30 : Pause de réseautage et annonces**

**17h00 : Session de clôture.**

## Jour 3 (Jeudi, 29 juin 2023):

**9h00 : Session 1 – Analyse en profondeur de l'amélioration de l'environnement politique et réglementaire** - Quelles sont les expériences des développeurs de projets lorsqu'ils naviguent dans le cadre politique et réglementaire en RDC ? (**Développeurs de projets, ARE, ANSER, UCM, TFPs**).

**10h15 : Pause**

**11h00 : Session 2 - Le potentiel des marchés du carbone et d'autres sources de revenus émergentes pour stimuler l'électrification et le développement** - Quelles sont les opportunités pour le secteur des mini-réseaux en RDC de s'engager dans les marchés du carbone ? Quelles sont les autres sources de revenus alternatives pour les projets de mini-réseaux en RDC, par exemple les charges numériques ? (**Africa Carbon Markets Initiative, TFPs, développeurs de projets**)

**12h00 : Session 3 : Appel à l'action** - Quels sont les principaux enseignements tirés de la table ronde? Que doivent faire toutes les parties à l'avenir ?

**Cérémonie de clôture plénière (protocole d'État).**

\*\*\*